

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2025

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 9 mai 2025 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjoints – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. CATHERIN Thierry, Mme COQUARD Marie-Christine, Mme CABOUX Nathalie, M. PETIT Aurélien.

Etaient absents excusés : M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, M. SARRASIN Didier.

Etait absent : M. BARRAS Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Mme BOCHARD Julie

M. le Maire accueille les membres présents et nomme la secrétaire de séance. Il demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention pour une sortie scolaire par chaque association d'école. L'assemblée approuve ce point supplémentaire.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2025

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

✚ M. le Maire a signé l'avenant 4 au marché de travaux n°2023-02 de l'ancienne poste, pour un montant de -23 616,97€ HT. Il donne les montants par lot. Au final, le marché avait un coût initial de 618773,27€ et le coût final est de 606829,79€ HT.

✚ L'analyse des offres pour le marché de travaux de l'école maternelle n°2025-01 est en cours par l'architecte.

✚ La publicité du marché de travaux de démolition de deux bâtiments devrait être faite semaine prochaine, en attente d'une mise à jour du dossier de consultation par BETREC.

M. CATHERIN questionne M. le Maire sur la position du riverain mitoyen rue de la Bascule. M. le Maire l'a rencontré avec M. DELOBRE, l'AMO, et M. DISCHERT, le MOE. Le riverain a fait part de ses préoccupations et de son opposition au projet. Le planning du projet est maintenu, avec un commencement des travaux début septembre. Une invitation aux riverains et commerçants a été envoyée pour une réunion d'information sur ce projet.

3. PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG : PHASE PRO — LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX ET AVENANT FINANCIER DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle la réunion du comité de pilotage du 5 mai 2025 et représente les plans de la phase PROJET établis par le maître d'œuvre TOPOSCOPE / B-Ingénierie. Chaque séquence est discutée au sein du Conseil municipal.

Après les divers échanges, le Conseil municipal est unanime pour approuver certains principes du projet tels que :

- Les séquences de la traversée avec chaucidou, plateaux ralentisseurs, zone 30 hyper-centre, chicanes avec stationnements,
- Le système de priorité à droite,
- Le sens unique rue Saint Jean et rue de la Bascule. A signaler encore une hésitation sur le sens unique rue du Nord.

Le Conseil est aussi unanime pour ne pas approuver aujourd'hui le projet et demande au maître d'œuvre la révision du projet avec la prise en compte des points suivants :

- Enlever la création de bandes vertes/fleuries en pied de façades,
- Revoir la placette boulangerie pour apporter un stationnement DM supplémentaire,
- Enlever les plots devant la boulangerie et au carrefour rue de la Bascule/Rue de l'Hôtel de ville,
- Envisager un décalage du passage piétons après le carrefour rue de la Bascule,
- Envisager des plots amovibles,
- Intégrer un rappel des vitesses sur chaussée en peinture,
- Intégrer une borne électrique au square du tilleul à partir du branchement existant des toilettes publiques si possible.

Par ailleurs, l'estimation du projet d'aménagement est d'environ 1,8 millions d'euros HT. Le phasage des travaux n'a pas été remis. Une réunion d'information publique a été calée le jeudi 19 juin à 19h00. La maîtrise d'ouvrage devra faire des choix en matière de revêtement et des essences de végétaux. Enfin, le Département doit se prononcer sur les stationnements mi- chaussée de l'hyper-centre.

La maîtrise d'œuvre a également fait passer un avenant sur les honoraires. Il a été convenu d'attendre pour en rédiger un seul. Effectivement le montant des honoraires est soumis au coût des travaux à chaque phase. Il avait été estimé à 2 millions. Par ailleurs, la durée des travaux avait été sous-estimée par l'AMO seulement 4 mois au lieu de 12 à 15 mois. La phase direction des travaux (DET) doit être revue en conséquence.

➤ Délibérations ajournées.

M. le Maire informe le conseil municipal du planning des travaux d'assainissement. Ils devraient débiter le 20 mai par la rue Saint-Jean mais nous sommes encore en attente des demandes de permissions de voirie.

Lors de la circulation en route barrée sur la RD504, la circulation sera possible avec alternat entre 17h00 et 7h45 et les week-ends. Les cars scolaires et les secours seront autorisés à passer.

Les stationnements seront très limités avec l'alternat de feux c'est la raison pour laquelle la base de vie pour le chantier de démolition se fera à la salle des sociétés et non pas sur la place nationale comme l'avait suggéré l'AMO afin de laisser libres les stationnements pour les commerces.

L'installation de chantier pour l'assainissement se fera sur l'espace vert de la rue des Sports.

4. PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG : FINANCEMENT ET DEMANDE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2025 il a été inscrit 736000€ de dépenses sur l'opération centre-bourg comprenant la démolition.

Il dit qu'il n'y a pas d'urgence à délibérer sur le prêt. Le budget 2025 est suffisant au vu des dépenses qui seront réalisées. Le prêt devra être décidé cette année mais les taux d'emprunt ont plutôt tendance à diminuer en ce moment. M. le Maire suggère d'attendre. De plus, le montant des subventions n'est pas connu et le prêt court terme sera du montant des subventions et du FCTVA.

➤ Délibération ajournée.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE

↳ Partenariat territorial 2025

Après les divers échanges sur le projet de redynamisation du centre-bourg, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention au Département dans le cadre du Partenariat territorial 2025 pour l'aménagement urbain dans le centre-bourg.

Vu l'appel à projets Partenariat territorial dispositif 2025 du Département du Rhône,

Vu l'avant-projet des bureaux TOPOSCOPE et B-Ingénierie concernant les travaux de redynamisation du centre-bourg du 06/12/2024,

Vu l'avant-projet de l'entreprise BETREC concernant la démolition de deux bâtiments (parcelles E476 et E453) du 26/02/25,

Considérant les estimations financières et les plannings pour la démolition et pour les aménagements urbains,

Considérant que les travaux pourraient commencer en septembre 2025,

M. le Maire dit que le Département du Rhône pourrait participer à financer les aménagements urbains dont la démolition. Par contre les travaux de voirie ne sont pas pris en compte dans ce dispositif. Le Département sera sollicité autrement pour les travaux de voirie de la RD04.

M. le Maire suggère de déposer la demande de subvention auprès du Département en retenant les dépenses liées aux travaux de démolition, d'aménagement des espaces publics (placette de la boulangerie, celle de la fresque, celle du monument aux morts appelé Square du Tilleul), de la signalétique, des espaces verts, aux études de maîtrise d'œuvre, diagnostics et AMO).

Voici le plan de financement proposé :

Coût opération	Montant estimatif H.T.	Financement prévisionnel	Montant estimatif
Maîtrise d'œuvre études opérationnelles BETREC	16 900.00 €	Région AURA	50 000.00 €
AMO Agence technique du département 69	23 920.00 €	Département partenariat territorial 2025	200 000.00 €
Diagnostic amiante plomb SODIATEC	3 522.00 €	Commune	284 466.28 €
Travaux de démolition estimation BETREC	130 800.00 €		
Modification de branchement électrique suite à démolition ENEDIS	7 405.18 €		
intervention assainissement et poteau incendie pour aménagement urbain en square SUEZ	7 305.68 €		
Aménagement urbain et signalétique des placettes Estimation AVP TOPOSCOPE	170 836.42 €		
Espaces verts centre-bourg esti	173 777.00 €		
	534 466.28 €		534 466.28 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- **RAPPELLE** la délibération n°2025-03-02 du 14 mars 2025 approuvant la poursuite du projet de redynamisation du centre bourg et de l'aménagement urbain des espaces publics suite à la démolition de deux bâtiments.
- 2- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du Partenariat territorial 2025 pour l'opération d'aménagement urbain pour un montant de 534 466,28€ HT de dépenses et de solliciter une subvention de 200 000€, selon le plan de financement ci-dessus.
- 3- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

✚ Produit des amendes de police 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que des aménagements spécifiques vont être réalisés pour garantir la sécurité des usagers sur la traversée du bourg notamment pour les cycles avec la mise en place d'un chaucidou dès que la largeur de chaussée le permet.

Cela sera effectif aux deux entrées du bourg sur les portions avec une vitesse de 50 km/h.

Le chaucidou contribue à donner priorité aux cycles sur les véhicules à moteur.

Par ailleurs, afin d'augmenter le nombre de stationnement, des places vont être créées au square du tilleul, rue Mozart. Cet espace sert notamment au marché saisonnier et aux cérémonies du monument aux morts.

M. le Maire dit qu'il est possible de déposer une demande de subvention au Département dans le cadre du produit des amendes de police 2025 pour cette opération.

Vu le dispositif 2025 du produit des amendes de police du Département du Rhône,

Vu projet des bureaux TOPOSCOPE et B-Ingénierie concernant les travaux de redynamisation du centre-bourg du 05/05/2025,

Considérant que les travaux pourraient commencer au dernier trimestre 2025,

M. le Maire suggère de solliciter le Département du Rhône selon le plan de financement suivant :

Coût opération	Montant estimatif H.T.	Financement prévisionnel	Montant estimatif
Mise en œuvre pour béton mitumineux pour chaucidou (ligne 42)	37 560.00 €	Département Produit des amendes de police 2025 50%	27 373.00 €
Signalisation chaucidou (ligne 62)	2 000.00 €	Commune	27 373.00 €
Stationnement square du tilleul	15 186.00 €		
	54 746.00 €		54 746.00 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE la mise en place d'un chaudiou dans la traversée de Cublize et la création de stationnements au Square du Tilleul.
- 2- SOLLICITE une subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du produit des amendes de police 2025 pour l'opération création d'un chaudiou et d'une zone de stationnement pour un montant de 54 746,00€ HT de dépenses et de solliciter une subvention de 27273,00€, selon le plan de financement ci-dessus.
- 3- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. ACCEPTATION D'UN DON ASSURANCE-VIE

M. le Maire informe les membres du Conseil que Madame Josette LONGERE, décédée le 7 janvier 2025, avait de son vivant contractualiser une assurance-vie. N'ayant pas d'héritier, elle avait désigné le CCAS comme bénéficiaire de cette assurance-vie. Le CCAS étant dissous, la Commune hérite du legs d'un montant de 23157,52€.

M le Maire dit qu'il serait bien d'affecter cette somme à un projet d'investissement plus qu'à des dépenses de fonctionnement et notamment à l'entretien de l'église vu les convictions de Madame Longère.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- ACCEPTE, la somme léguée de 23157,52€ versée par ACM VIE SA provenant d'une assurance-vie de Madame Josette Longère, défunte.
- 2- DIT que cette somme sera portée au budget communal 2025 et dépensée ultérieurement pour un projet de rénovation de l'église.

7. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme BOCHARD dit qu'elle va rencontrer les deux ATSEM pour discuter de l'organisation de leur travail suite à la modification des horaires de travail et au rapport de l'agent chargé de l'inspection des risques au travail.

- Le point est ajourné.

8. CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA VENTE DES CEE AVEC LE SYDER

Le SYDER propose de signer une convention de reversement du produit de la vente des certificats d'économie d'énergie pour l'installation de 4 points lumineux pour un montant de 300,576€.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, la signature de la convention pour le reversement du produit de la vente des CEE avec le SYDER pour un montant de 300,576€.
- 2- AUTORISE M. le Maire à signer le document.

9. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR SORTIE SCOLAIRE

Mme BOCHARD a reçu une demande de subvention par l'OGEC pour une sortie scolaire au PAL avec 39 élèves et une demande de Manif Mômes pour une sortie au parc des oiseaux avec 48 élèves. La première coûte 1480€ et la seconde 1241€.

Vu que la dernière aide apportée à une école en matière de sortie scolaire fut celle pour le voyage de l'école publique avec un taux de 15% plafonné,

Après divers échanges, le Conseil Municipal :

- 1- DECIDE, d'apporter une aide de 15% (arrondie au-dessus) pour chaque sortie scolaire. L'aide sera de 225€ pour l'OGEC AEP Echo de Reins et de 190€ pour Manif Mômes.
- 2- AUTORISE M. le Maire à verser les aides inscrites au budget communal.

10. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

M. LAURENT

- Rapport dératization 1^{er} semestre 2025
- Visite de l'économiste de flux de la COR qui a donné des conseils pour faire des économies d'énergie dans la salle des sports
- Réalisation du chemin de Repierre à partir du 12 mai 2025
- Stagiaire de seconde en espaces verts en juin pour deux semaines

M. GIROUDON :

- Il demande des explications sur les nuisances olfactives provenant d'AD Majoris. Cela est dû à un nouveau procédé certaines semaines.

M. CATHERIN :

- Réussite de l'inauguration du rucher
- Prise des frelons dans les pièges bien sélectifs
- Un problème de fonctionnement de la mare du rucher
- Plantation à l'espace sportif avec les écoles

Mme CABOUX :

- Elle fait remonter que la sortie de l'école publique est toujours problématique dans la rue Saint Jean

Mme BOCHARD :

- Retour sur la journée des CME avec la COR 23 avril
- CME au complet pour la commémoration du 8 mai
- CME rencontre l'EHPAD semaine prochaine

Mme BERTRAND :

- Conseil d'administration de la Passerelle
- Visite de parfait achèvement du pumptrack (quelques végétaux à remplacer)
- Bon démarrage au camping

Mme BATAILLY :

- Réunion trimestrielle de la bibliothèque et événements à venir
- Rencontre d'un chargé d'affaire de la Poste
- Participation au conseil de vie de l'EHPAD

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Prochains conseils municipaux :

Jeudi 5 juin à 20h00 / 4 juillet à 20h30

Autres rendez-vous :

Réunion d'information publique le 19 juin à 19h00

Fin de la réunion à 23h55.

Le Maire



La Secrétaire de séance



